Ariane: programme de soutien dans le domaine du livre, de la traduction, de la lecture jusqu'au 31 décembre 1999

1998/0282(COD) - 22/02/1999 - Acte final

OBJECTIF : prolonger la durée du programme Ariane d'un an jusqu'au 31.12.1999. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Décision 476/1999/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision 2085/97/CE établissant un programme de soutien, comprenant la traduction, dans le domaine du livre et de la lecture (Ariane). CONTENU : Dans l'attente de l'adoption du programme-cadre "Culture" de la Communauté européenne pour la période 2000-2004, lequel incorpore toutes les actions actuellement en vigueur dans le domaine culturel (en ce compris l'action Ariane de soutien au livre et à la lecture), la décision prolonge d'un an l'actuel programme Ariane (du 31.12.1998 au 31.12.1999) dans les mêmes conditions que celles prévues par la décision 2085/97/CE instituant ce programme. Sur le plan budgétaire, la prolongation d'Ariane implique une augmentation de l'enveloppe financière initialement prévue pour le programme. La nouvelle enveloppe financière sera ainsi portée à 11,1 MioEURO pour toute la durée du programme (attribuant dès lors un montant de 4,1 MioEURO à Ariane pour l'année 1999). ENTREE EN VIGUEUR : 01.01.1999.